



Luxembourg, le 17 octobre 2022

L'Observatoire national de la santé officiellement lancé

Communiqué de presse

L'Observatoire national de la santé (ObSanté) est une administration placée sous l'autorité du ministre ayant la Santé dans ses attributions. Il jouit cependant de l'indépendance scientifique et professionnelle en ce qui concerne ses outils d'observation, ses constats et ses propositions.

La raison d'être de l'ObSanté est de guider les décisions et les politiques de santé, en évaluer l'impact en mettant en réseau les données (état de santé, déterminants de santé, ressources non monétaires et utilisation du système de santé et de soins). En d'autres mots, l'ObSanté doit générer de l'information avec les données disponibles et mettre cette information en perspective (comparaison historique, benchmarking international) pour identifier des pistes d'amélioration.

« Je compte sur l'Observatoire national de la santé pour nous fournir des éléments d'information sur le système de santé mesurés et analysés sur des bases objectives et validées, qui nous aiderons à prendre des décisions éclairées dans le futur en matière de politique de santé publique. », précise Paulette Lenert, ministre de la Santé.

La loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé précise les missions de l'Observatoire, sa gouvernance et son organisation interne.

Les missions de l'Observatoire national de la santé

Les missions de l'ObSanté sont multiples. Tout d'abord, l'ObSanté a comme mission d'évaluer l'état de santé de la population en termes de morbidité et de mortalité, les comportements à risque de la population en améliorant la connaissance de l'information sur les déterminants de la santé et la qualité, l'efficacité et l'accessibilité du système de santé et d'identifier les inégalités de santé entre les différents groupes de population.

De plus l'ObSanté étudie l'évolution et l'adéquation des ressources en professionnels de la santé intervenant au sein du système de santé pour répondre aux besoins sanitaires de la population.

Il publie et diffuse aussi les informations sur l'état de santé de la population et le système de santé résultant de son évaluation et les résultats des études relatives aux ressources en professionnels de la santé.

L'ObSanté propose également au ministre les priorités de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population, le système de santé et l'état des ressources en professionnels de la santé et établit la carte sanitaire visée à l'article 3 de la loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière.

L'Observatoire national de la santé piloté par un Conseil des observateurs

Les observateurs sont des experts nationaux ou internationaux issus de la communauté scientifique, académique ou institutionnelle. Ils sont nommés par arrêté grand-ducal sur proposition du Ministre ayant la santé dans ses attributions pour une durée de sept ans sur un des domaines d'expertise visés par la loi du 2 mars 2021 portant création d'un Observatoire national de la santé. Un membre effectif et un membre suppléant sont nommés pour chaque domaine d'expertise. Parmi les observateurs, un Président est nommé qui est aussi le chef de cette nouvelle administration.

- **Santé publique** : Françoise Berthet, Présidente, et Karine Chevreul
- **Épidémiologie** : Corinne Alberti et Pedrag Duric
- **Analyse de systèmes de santé** : Kenneth Grech et Juliane Winkelmann
- **Gestion de registres** : Dionne Kringos-Pereira Martins et Claudine Backes
- **Études en santé de la population** : Arnaud Chiolero et Maria Ruiz-Castell
- **Statistiques en santé / Biostatistiques** : Laetitia Huiart et Michel Vaillant
- **Économie de la santé** : Thomas Dominique et Marc Suhrcke
- **Démographie** : Serge Allegrezza et Louis Chauvel,
- **Mesures de résultats rapportés par les patients** : Guy Fagherazzi et Dorijan Marusic

« *Nous sommes honorés de pouvoir compter sur des experts de haut niveau pour guider l'Observatoire national de la santé dans ses travaux et priorités* », rajoute Dr Françoise Berthet, présidente de l'Observatoire national de la santé.

Le Conseil des observateurs arrête les différents rapports et propositions, les domaines et les orientations du programme pluriannuel de travail, les propositions budgétaires et les

demandes en ressources humaines ou techniques de l'ObSanté. Le Conseil des observateurs donne son avis sur toutes les questions relevant du domaine de compétence de l'ObSanté que le ministre lui soumet ou dont il se saisit lui-même.

L'Observatoire national de la santé dispose par ailleurs d'une équipe multidisciplinaire d'une dizaine de personnes.

Un programme de travail sur plusieurs axes

La première année de l'ObSanté sera surtout consacrée à la création et la mise place de l'environnement de travail de l'ObSanté ; le premier axe de travail vise à établir :

- Un catalogue des données et des sources de ces données
- Un tableau de bord des indicateurs
- L'environnement informatique permettant l'analyse des données
- La publication en ligne de tableaux de bord interactifs

Le deuxième axe de travail concerne la rédaction d'une revue analytique et exhaustive du système de santé luxembourgeois, en collaboration avec l'Observatoire européen des systèmes et politiques de santé.

Le troisième axe concerne les rapports d'analyses thématiques annuels, contenant les constats et propositions de l'ObSanté sur un ou des domaines qui ont été déterminés comme prioritaires par le Conseil des observateurs.

Enfin, l'ObSanté établit tous les trois ans un rapport national sur complet l'état de santé de la population, les déterminants de la santé et le système de santé avec ses constats et ses propositions, comprenant une description, une analyse et une évaluation de l'état de santé de la population, des déterminants de la santé et du système de santé et une description, une analyse et une évaluation des politiques menées en matière de santé publique.

Annexe : Biographies des membres du Conseil des observateurs